



**PRÉFET
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau des collectivités locales

Affaire suivie par : Michèle LENOËL – Virginie LAFONT

Tél. : 04 75 66 51 47 ou 51 41

pref-collectivites-locales@ardeche.gouv.fr

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Privas, le **10 JUIN 2022**

Le préfet de l'Ardèche

à

Monsieur le président du conseil
départemental de l'Ardèche
Monsieur le président du conseil
d'administration du service
départemental d'incendie et de secours
de l'Ardèche

Mesdames et messieurs les maires
Mesdames et Messieurs les présidents
d'établissements publics de coopération
intercommunale

Monsieur le président du centre de
gestion de la fonction publique
territoriale de l'Ardèche

(En communication à Messieurs les sous-
préfets de Tournon-sur-Rhône
et de Largentière)

Objet : Élections professionnelles du 8 décembre 2022.

P.J. : Circulaire du 27 mai 2022 du directeur général des collectivités locales relative aux élections professionnelles dans la fonction publique territoriale.

En application de l'arrêté interministériel du 9 mars 2022, publié au Journal officiel du 10 mars 2022, la date des élections professionnelles des trois fonctions publiques a été fixée au jeudi 8 décembre 2022.

Vous trouverez ci-joint une circulaire du directeur général des collectivités locales relative aux élections des représentants du personnel aux comités sociaux territoriaux, aux commissions administratives paritaires et aux commissions consultatives paritaires des collectivités locales et de leurs établissements publics.

Cette circulaire est accompagnée des sept annexes suivantes:

Annexe 1 : Calendrier

Annexe 2 : Conditions requises pour déposer une candidature

Annexe 3 : Modèle de liste de candidature

Annexe 4 : Modèle de bulletin de vote pour une commission administrative paritaire

Annexe 5 : Modèle de procès-verbal pour le comité social territorial

Annexe 6 : Modèle de procès-verbal pour la commission administrative paritaire

Annexe 7 : Modèle de procès-verbal pour la commission consultative paritaire

Mes services restent à votre disposition pour toutes précisions complémentaires que vous souhaiteriez obtenir.

Pour le préfet,
La secrétaire générale,

Isabelle ARRIGHI

